

	Re 333 – Directives concernant le financement d'activités spécifiques ou de projets dans le cadre de l'AP	
	Colloque pédagogique	19.04.2023

## 1. Principe général

L'**esede** est tenue à ne financer que des activités directement liées à l'enseignement et ne peut pas participer à des coûts destinés à des structures ou des institutions pour lesquelles les étudiant.e.s de l'**esede** réalisent des projets. D'autres recherches de financements sont en revanche encouragées, parmi lesquelles on peut signaler :

- Les Dispositions d'application du Programme d'impulsion pour le développement de prestations d'accueil de la FAJE : ([faje-vd.ch/wp-content/uploads/2017/06/Fondsdimulsion\\_directiverevisee\\_202000227\\_VF.pdf](https://faje-vd.ch/wp-content/uploads/2017/06/Fondsdimulsion_directiverevisee_202000227_VF.pdf));
- Le Fond lausannois pour le développement de projets : (<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/integration/associations-et-migration/soutien-et-financement-de-projets/fonds-lausannois-integration.html>) ;
- La Loterie romande : (<https://www.entraide.ch/fr>);
- D'autres fonds disponibles;
- La recherche de fonds via du crowdfunding.

L'**esede** peut en revanche financer des coûts directs occasionnés par des projets réalisés par des étudiant.e.s de l'**esede** : matériel de présentation ; participation à des manifestations ; venue d'un.e intervenant.e spécifique au projet (les tarifs ordinaires de l'**esede** s'appliquent) ; etc. Cette participation ne peut en principe pas excéder 50.- CHF par étudiant.e.

Les éventuels frais de repas ou de déplacement sont à la charge de l'étudiant.e.

## 2. Procédure à suivre par le groupe projet

1. Le groupe projet complète le formulaire en annexe et le soumet pour approbation au-à la FA. La demande doit intervenir en principe au plus tard 1 mois avant le besoin ; les situations particulières sont étudiées au cas par cas.
2. Si le.la FA valide le projet, il.elle le soumet pour accord à la Direction, avec copie au groupe FA.
3. La Direction rend réponse au.à la FA, avec le groupe FA en copie.

## Annexe : demande de financement d'activités spécifiques ou de projets dans le cadre de l'AP

Tout projet doit être soumis à la direction avec une demande de frais.

<b>Intitulé du projet</b>	
<b>Bref descriptif du projet</b>	
<b>Nom et prénom des étudiant.e.s portant le projet</b>	
<b>Nom, prénom et adresse e-mail du.de la représentant.e du projet</b>	
<b>Nom et prénom de.de la FA</b>	

<b>Descriptif détaillé du projet et des raisons de la demande de financement</b>

<b>Calendrier</b>

<b>Liste des bénéficiaires</b>	
--------------------------------	--

<b>Bénéfice pour les bénéficiaires ; modalités de restitution ou du retour d'expérience auprès du groupe ou plus largement de l'esede.</b>

<b>Autres sources de financement sollicitées, en indiquant les montants (en cours ou obtenues)</b>	
<b>Descriptif</b>	<b>Coûts</b>
<b>Total</b>	

<b>Autres sources de financement sollicitées, en indiquant les montants (en cours ou obtenues)</b>

<b>Conséquence(s) du non-financement de cette demande</b>